



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE DECHY**

Délibération N° 2024-04-12

Le **ONZE AVRIL DEUX MILLE VINGT QUATRE** à 10 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action sociale de DECHY s'est réuni, à la suite d'une convocation régulière, envoyée le 03 AVRIL 2024, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SZATNY.

**Présents** : Mesdames TABAKA Corinne, ROGER Marie-France, PASTORET Monique, DELCOURT Patricia, CAUMONT Sylvie, BEAREZ Corinne, Messieurs SZATNY Jean-Michel, BROCHARD Gérard.

**Représentés** : Madame MOUY Estelle (procuration donnée à Monsieur Jean-Michel SZATNY) Monsieur JOOS Bernard (procuration donnée à Madame Marie-France ROGER), Monsieur AZEROUAL Lahcen (procuration donnée à Madame DELCOURT Patricia).

**Absents, excusés** : Mesdames LEVRAY Claudine, WALQUAN Laëtitia, Messieurs GUERTIT Abdelaziz, ZACCARDI Aldo.

**Secrétaire de séance** : Mme ROGER Marie-France.

**COMPTE DE GESTION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE -  
EXERCICE 2023**

Monsieur le Président présente au Conseil d'Administration du C.C.A.S., le compte de gestion de l'exercice 2023.

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal, accompagné des états de développement, des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et l'état du passif,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2023 compris celle relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré en séance  
Pour extrait conforme,  
Le Président,

Jean-Michel SZATNY

Télétransmis le 18/04/2024

Publié sur le site de la ville le 23/04/2024